

Titre de la proposition : Proposition de motion pour mettre fin à l’anonymat en ligne

Date : 28/09/2023

Signataires de la proposition : Membres du GT

Constats :

Constatant qu’un jeune sur trois a déjà été victime de harcèlement sur internet¹ ;

Constatant qu’en 2020 plus de 2300 plaintes ont été déposées pour cyber-harcèlement² ;

Constatant que les personnes victimes de cyber-harcèlement peuvent développer de nombreux troubles qui sont la conséquence du harcèlement dont ils sont la cible ;

Constatant que l’impact psychologique du cyber-harcèlement peut être irréversible³ ;

Constatant que le cyber-harcèlement peut aller dans les cas les plus extrêmes jusqu’à pousser les personnes qui en sont victime à s’infliger des violences physiques, voire les pousser au suicide⁴ ;

Considérant que bien que des moyens comme l’adresse IP existent pour identifier les personnes en ligne, ceux-ci peuvent être détournés, leur permettant de rester anonyme⁵ ;

Considérant que l’enregistrement sur un réseau-social avec sa carte d’identité ou son compte Itsme permettrait de faire prendre conscience qu’un pseudonyme d’un utilisateur est relié à son compte itsme ou sa carte d’identité ;

Considérant que l’enregistrement sur un réseau social avec sa carte d’identité ou son compte Itsme permettrait d’identifier plus rapidement les auteurs d’infractions en ligne ;

Considérant que des mesures de protection doivent être prises concernant les préoccupations liées à la liberté d’expression et aux discriminations (de genre, de culte, orientation sexuelles, etc..) ;

Recommandations :

1

<https://www.lalibre.be/economie/decideurs-chroniqueurs/2021/09/28/la-face-obscurite-du-numerique-ce-s-quatre-defis-majeurs-que-notre-societe-va-devoir-relever-UJF2OFRATJFPTCN37AG7ACQHE4/>

2

<https://www.lesengages.be/notre-projet-de-societe/regeneration-des-libertes/mieux-prendre-en-charge-les-victimes-de-violences-intrafamiliales/>

³ <https://www.xn--parentsconnects-onb.be/quelles-sont-les-consequences-du-cyberharcèlement>

4

<https://www.rtl.be/actu/belgique/societe/harcelee-maelle-sest-suicidee-lage-de-14-ans-cela-ete-tres-vite-revele-sa-maman/2023-06-23/article/562135>

⁵ <https://www.01net.com/vpn/naviguer-anonymement/>

C'est pourquoi Génération Engagée propose ;

- La mise en place de l'obligation pour tous les réseaux sociaux de requérir à l'utilisation d'itsme ou de la carte d'identité pour la création de comptes ;
- De renforcer le droit à l'oubli ;
- Le site hébergeur ne disposera pas des informations d'identité de l'utilisateur, c'est un vérificateur tiers qui atteste de l'identité (ou de la majorité) de l'utilisateur. Cette identité sera associée, auprès du tiers, au compte créé. Elle permettra d'identifier rapidement une personne coupable de harcèlement, d'arnaque, ou de tout acte contraire à la loi.
- D'accompagner cette mesure par la mise en place d'une Chambre spéciale au tribunal de première instance chargée de traiter des délits de harcèlement en ligne. Elle sera dotée d'outils lui permettant de réagir vite, notamment des référés sous 24 heures, et d'empêcher la poursuite de toute forme de harcèlement.
- De demander aux réseaux sociaux de plus d'1 million d'utilisateur de mettre en place des mesures plus strictes pour restreindre ou bannir les utilisateurs qui ont des comportements inappropriés ;
- De sanctionner les réseaux sociaux qui n'ont pas mis en place un plan de gestion contre le cyber-harcèlement sur leur plateforme ;
- De prévoir un accompagnement des auteurs de cyberharcèlement pour éviter la récidive où une dérive en dehors des réseaux-sociaux ;
- De donner les moyens financiers et humains nécessaires à la police et à la justice pour poursuivre les auteurs de cyber-harcèlement ;
- De renforcer les campagnes de sensibilisation contre le cyber-harcèlement ;
- De tendre à un élargissement de cette mesure au niveau européen.

